



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 12 juillet 2019
15h

Vigilance forte houle en cours

La houle australe prévue par Météo France arrive sur les côtes réunionnaises. Elle concerne les côtes Ouest et Sud de La Réunion, de la Pointe des Galets à la Pointe de la Table en passant par Saint-Pierre. Elle va s'intensifier rapidement pour atteindre 4 m dès cette après midi, avec un pic de 5,5 m en moyenne dans la nuit de vendredi 12 à samedi 13 juillet. Sur les parties les plus exposées, les vagues les plus hautes pourront atteindre 11 m au déferlement. Une submersion des plages, une élévation du niveau de l'eau dans les lagons ainsi que de forts courants, à proximité des passes notamment, pourront être observées.

Les caractéristiques (hauteur et période) de cette forte houle australe la rendent **très puissante et dangereuse** ; elles sont proches de celles du 3 août 2011. **En raison du caractère exceptionnel de cet événement, le préfet de La Réunion a pris ce jour un arrêté d'interdiction de toute activité nautique (baignade, nautisme, loisirs nautiques...)** dans la bande des 300 m du rivage sur le territoire des communes de Le Port, Saint-Paul, Les Trois-Bassins, Saint-leu, Les Avirons, L'Étang Salé, Saint-Louis, Saint-pierre, Petite île, Saint-Joseph et Saint-Philippe, du vendredi 12 juillet à compter de 15 h jusqu'au mardi 16 juillet à 8 h (copie ci-jointe).

Les sous-préfets de Saint-Paul et de Saint-Pierre ont rencontré les maires des communes concernées, les pompiers, les services de police et de gendarmerie, ainsi que les acteurs de la mer afin de faire le point sur les dispositifs de prévention. Certaines communes ont déjà pris des arrêtés pour interdire les activités nautiques et/ou la circulation piétonne sur le bord de mer. Des informations sont diffusées auprès des habitants et des usagers des zones littorales.

Par ailleurs, il est conseillé de se renseigner auprès des communes sur le maintien des festivités du 14 juillet prévues en bord de mer avant de se déplacer.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



Consignes de sécurité

- **Ne circulez pas en bord de mer**, limitez votre vitesse sur les routes exposées à la houle.
- Ne vous approchez pas des zones dangereuses par curiosité.
- Il est vivement conseillé aux commerces de front de mer d'appliquer la plus grande prudence et d'interrompre leur activité le cas échéant.

Pour les plaisanciers et les professionnels de la mer :

- **Ne prenez pas la mer.**
- Protégez les embarcations en les mettant à l'abri ou en les sortant de l'eau. Vérifier et renforcer si besoin les amarres.

Pour les baigneurs :

- **Ne vous baignez pas.**
- Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau et méfiez-vous des rouleaux (même une zone à priori non exposée peut être balayée par une vague soudaine plus forte que les autres).
- Surveillez attentivement les enfants et bannissez les jeux à proximité de l'eau.

Pour les habitations :

- Si vous habitez en bord de mer, protégez vos biens face à la montée des eaux.
- Obturez les fenêtres de votre habitation placées face à la mer.
- Bouchez les canalisations situées à l'intérieur de votre maison exposée à la houle.
- Si nécessaire, évacuez vos habitations et mettez-vous à l'abri à l'intérieur des terres. Rapprochez-vous de votre mairie afin de connaître les hébergements mis à disposition.

En raison de la turbidité de l'eau liée à cette forte houle, le risque requin est particulièrement amplifié.

Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation météorologique en écoutant les informations diffusées dans les médias.

Répondeur téléphonique de Météo-France : 0892 68 08 08

Internet : www.meteofrance.re / Facebook : @MeteoFranceOceanIndien

Préfecture de La Réunion : Twitter : @Prefet974 / Facebook : @Prefet974

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

